

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 8 JUIN 2021

Convocation : 1^{er} juin 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 8 juin, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville,

Présents : N. Velin, A. Delencre, F. Carle, C. Guihaire, L. Ferrandin, D. Meuleau, R. Fringard, J. Colas, M. Racine, J. Posnic.

Absents excusés : Ph. Glanard (pouvoir à J. Posnic) A. Caye Courtois (pouvoir à N.Velin) M. Volza (pouvoir à A. Delencre)

Secrétaire de séance : D. Meuleau

Le procès-verbal de la réunion du 13 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents. N'ont pu signer Ph. Glanard et M. Volza, absents à cette présente réunion.

EMPRUNT POUR TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT PIERRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition du CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE pour un emprunt de 200 000 € sur 20 ans en vue d'effectuer les travaux de restauration de l'église Saint Pierre de Guainville. Le taux de remboursement est fixé à 0.87%, avec périodicité trimestrielle/annuelle. Il convient de prévoir un coût de frais d'études et d'enregistrement de 200€ en complément.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe, ainsi qu'il suit, les subventions allouées en 2021 :

APADVOR	50
Ligue contre le cancer	50
Association française contre la myopathie	50
Association contre la sclérose en plaques- NAFSEP	50
Association des paralysés de France	50
Association vaincre la mucoviscidose	50
ATENA 78	50
Croix-Rouge française	50
Secours populaire	50
Banque alimentaire	50
UDAF	50
La Prévention Routière	50
Le Souvenir français	50
Centre de secours d'Anet	50
Pompiers de Bréval	50
Association des jeunes sapeurs-pompiers d'Anet	100
FNACA	60
Association des chasseurs de Guainville	500
Bon'Eure de vivre	50
Association sportive intercommunale	250
Musée du Cinéma Jean Delannoy	100
Association Parents d'Élèves Gilles-Guainville-Mesnil Simon	250
Bleuet de France	50
Association Parents et Amis Résidents du Foyer de Gilles	100

AISCE Epicerie solidaire de Bu	100
EddieForme	500

NOMINATION ET NUMÉROTATION DE VOIRIES – MODIFICATION

Madame le Maire indique que les services du cadastre de Chartres ont pris contact avec le secrétariat de la mairie au sujet des nominations des voies de Guainville de 2017. Une différence a été remarquée entre la délibération 2017-10 du Conseil municipal du 6 avril 2017 portant sur la dénomination et modification de voies de la commune de Guainville et l'arrêté du 21 novembre 2017 numérotant les propriétés de ces mêmes voies.

La délibération prévoyait la nomination du tronçon de la RD 16 démarrant de la Zone Artisanale du Bois de la Motte jusqu'à Nantilly en "rue du Bueil." Or, il est indiqué sur l'arrêté du 21 novembre 2017 portant sur la numérotation des voies de Guainville l'appellation "rue de Bueil." Madame le Maire propose de modifier l'appellation de cette voie par délibération du Conseil municipal pour la renommer officiellement "rue de Bueil." Il conviendra de reprendre un arrêté pour numérotter les propriétés qui sont situées sur cette voie pour être en conformité avec la réglementation des services départementaux du cadastre.

Par ailleurs, Madame le Maire explique que l'appellation "Moulin de la Leu" étant protégée, elle ne peut être remplacée par un autre nom et doit être conservée lors des processus de dénomination et numérotation des voies. Si le Chemin de la Leu peut être légalement créé, il ne peut venir en remplacement de cette appellation comme présumé dans la délibération de 2017, mais bien être créé en parallèle. Madame le Maire propose cependant de reprendre l'appellation d'origine. Il convient donc de rectifier ces indications par rapport à l'ancienne délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter des modifications à la délibération 2017-10 du 6 avril 2017 en ce sens que :

- la rue du Bueil est renommée rue de Bueil. Elle est située sur la route départementale RD 16 de la rue du Bois de la Motte jusqu'à Nantilly. Son système de numérotation reste classique.
- l'appellation "Le Moulin de la Leu" est conservée pour le domaine concerné.
- le Chemin de la Leu partant de la RD 115-10 et desservant la propriété du Moulin de la Leu est supprimé.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION PÔLE ÉNERGIE CENTRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion au groupement d'achat d'énergies Pôle Energie Centre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité sur le territoire de la commune.

ETUDE DE DEVIS

Passage à la norme téléphonique IP – installations téléphoniques de la mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société NORETTES COMMUNICATION pour l'installation et la maintenance de nouveaux équipements téléphoniques à la mairie de Guainville afin d'anticiper le passage à la norme IP (numérique.) L'abonnement BOUYGUES TELECOM du téléphone mobile de l'agent technique sera en outre résilié au profit de ce même fournisseur. Le coût de l'installation sera de 1259€ HT et l'abonnement mensuel de 63.50€ HT.

Clôture dans la cour de la mairie – nouveau devis

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la nouvelle proposition de la société MAILLET pour la réalisation d'une clôture dans la cour de la mairie pour un montant de 1578.18€, remplaçant la précédente d'un montant de 1327.62€. Ce nouveau montant est expliqué par l'augmentation des coûts des matériaux suite à la délibération 2021-08 du Conseil municipal réuni le 26 janvier 2021.

Remplacement du moteur électro-tintement – sonnerie des cloches de l'église Saint-Pierre

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société BODET pour le remplacement du moteur électro-tintement des sonneries des cloches de l'église Saint-Pierre de Guainville, suite à un dysfonctionnement de l'actuel matériel. Le coût de cette réparation est de 1347€ HT.

Entretien des chemins de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société WILLIAM DUVAL pour l'entretien des chemins communaux pour un montant de 420€ HT.

Noe d'infiltration – Hameau de Fumeçon

Madame le Maire rappelle la nécessité de contenir les eaux pluviales sur l'ancienne place de la Gare du hameau de Fumeçon. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société WFTP pour la création d'une noe d'infiltration sur la rue de la Gare, au niveau de l'ancienne gare, pour un montant de 1480€ HT.

Tracteur communal – choix d'un prestataire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 voix contre, décide à la majorité de retenir la proposition de la société DUPORT AGRI pour l'achat d'un tracteur communal ISEKI et d'un broyeur GYRAX pour un montant total de 44500€ HT. L'ancien tracteur JOHN DEERE acquis en 2012 et l'épareuse acquise en 2016 par la commune seront respectivement repris à 7000€ et 6000€ par ce même fournisseur.

Projet pôle cantine et accueil périscolaire – Suivi d'un architecte

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un projet de création de pôle cantine et accueil périscolaire avait été évoqué en séance du 26 janvier 2021. Ce dernier viendrait remplacer les équipements actuels, situés à Guainville, du fait de leur vétusté et du manque de place pour accueillir les élèves. Il serait construit sur l'actuel terrain de foot de la commune, afin de regrouper les services (école Dominique Paturel, salle des fêtes, etc.)

Afin de s'assurer de la viabilité et de la possibilité d'un tel projet, elle indique avoir pris contact avec l'architecte Pauline LOISY, qui a établi auparavant le dossier de permis de construire relatif à la mise en accessibilité du cabinet paramédical du 367 rue du Bourg et des bâtiments de la mairie et de l'accueil périscolaire de Guainville.

Elle expose un devis de cette architecte comprenant l'établissement d'un cahier des charges et la proposition d'un projet volumétrique, ainsi que l'étude d'une enveloppe budgétaire pour ce projet afin d'obtenir d'éventuelles subventions. Le montant de ces prestations reviendrait à 4570€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Pauline LOISY et autorise Madame le Maire à signer le devis afférent.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ACOMPTE DE LOCATION DE SALLE DES FÊTES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder le remboursement d'un acompte de 125€ de location de salle des fêtes prévue les 23 et 24 mai 2021, suite aux restrictions sanitaires liées à la lutte contre la propagation du coronavirus.

EXONERATION DE TAXE FONCIERE SUR LE BÂTI DES LOCAUX D'HABITATION – NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la loi de finances 2021, est prévue une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation durant les deux années qui suivent l'achèvement des travaux. Cette exonération peut être supprimée, sur délibération, par les communes sur les parts qui leur reviennent. Une articulation entre l'ancien et le nouveau régime d'exonération sera effectuée pour les impositions de 2021 et 2022.

Les nouvelles constructions sur la commune de Guainville sont actuellement exonérées à 100% de taxe foncière pendant les deux premières années.

Madame le Maire précise que cette exonération peut ainsi être réduite de 40%, 50%, 60%, 70%, 80% et 90% de la base imposable pour tous les immeubles d'habitation ou pour les immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réduire l'exonération appliquée de 50% de la base imposable à compter du 1er janvier 2022.

CONVENTION DE PARTENARIAT – THÉÂTRE EN PIÈCES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Théâtre en Pièces pour l'organisation d'une lecture de pièce « Pinocchio » de Joël Pommerat le 4 septembre 2021 à Guainville. Une subvention communale de 100€ sera versée à la compagnie théâtrale comme prévu par cette convention.

ORGANISATION DES FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

Madame le Maire rappelle que les festivités du 14 juillet auront lieu le mercredi 14 juillet 2021 à 12h à la salle polyvalente Daniel Bergin.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-fixe la participation à la fête du 14 juillet 2021, à 6 € par personne pour les habitants de la commune, 15 € par personne pour les habitants hors commune et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

-retient la proposition de la société EZY VIANDES pour la fourniture des repas de l'événement, pour un coût de 17€ par personne,

-autorise Madame le Maire à signer la convention de location d'une structure gonflable par l'APE GGMS, d'un montant de 80€.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHARTRES – RAPPEL A L'ORDRE

Madame le Maire indique que dans le cadre de la mise en œuvre de la justice de proximité, en partie axée autour du renforcement du lien entre l'autorité judiciaire et les élus, le parquet du Tribunal judiciaire de Chartres souhaite proposer des protocoles de mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre aux Maires de l'arrondissement de Dreux, en association avec l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI d'Eure-et-Loir.

Elle fait lecture pour ce faire d'une convention de partenariat avec le Tribunal judiciaire pour instaurer des mesures de rappel à l'ordre sur le territoire de la commune en cas d'infraction relevant des pouvoirs de police du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention ;

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – COSEC

Madame le Maire fait lecture d'un courrier du Syndicat de Gestion du C.O.S.E.C en date du 12 avril 2021 concernant une demande de participation financière aux frais de fonctionnement du gymnase du collège Lucie Aubrac de Bueil.

Deux enfants de la commune sont en effet scolarisés dans cet établissement pour l'année 2020-2021. La participation sollicitée est de 50€ par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 voix contre, 7 voix pour et 5 abstentions, à la majorité décide de ne pas engager de participation financière pour ce syndicat.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confirmer la suppression des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique à temps complet et de fixer le nouveau tableau des effectifs au 1er juillet 2021 comme suit :

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de services
Filière administrative			
Rédacteur	B	1	35 heures
Rédacteur	B	0	28 heures
Adjoint adm. Principal 2è cl	C	0	28 heures
Adjoint administratif	C	0	28 heures
Filière technique			
Adjoint technique principal 2è cl	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	0	35 heures
Adjoint technique	C	0	12 heures

LECTURE DE COURRIERS

-Courrier de l'entreprise E-LECLERC pour inciter la commune et ses habitants à participer à leur projet « Nettoyons la nature » du 24 au 26 septembre 2021. Chaque participant disposerait d'un kit de nettoyage pour procéder à une collecte de déchets sauvage sur la commune. Madame le Maire rappelle qu'une initiative similaire a été effectuée lors de la précédente mandature.

INFORMATIONS DIVERSES

-De nouveaux dépôts de déchets sauvages ont été constatés le jour même sur le hameau du Vieux Château. Ce type d'actes malveillants a été constaté dans une grande partie des villes alentour.

-Les étangs de la Motte ont reçu leur labellisation officielle. Une subvention a été accordée à l'association AAPMAA la Goujonnette pour réaliser des travaux de valorisation à hauteur de 20000€. Elle précise que les services de l'association ont entretenu les abords des étangs en mai dernier, et recommenceront en août pour une inauguration des lieux prévue en septembre 2021.

-Le secrétariat de la mairie de Guainville a accueilli la veille M. Rolland pour un stage d'une durée d'un mois, dans le cadre de ses études de Baccalauréat Service Aux Personnes et Aux Territoires.

-La société GROUPAMA a été contactée pour faire le point sur les contrats d'assurance de la commune qui prennent fin au 31 décembre 2021. Une nouvelle proposition sera effectuée à la commune pour étude, comprenant notamment le city stade, l'atelier technique communal, et les toitures des lavoirs de la commune en plus des garanties existantes.

-Un sinistre lié aux fortes pluies du week-end end passé a été constaté dans le local associatif de la salle polyvalente Daniel Bergin. Le matériel de l'Association Sportive Intercommunale a été endommagé et a été mis à sécher dans la grande salle. Il a été constaté le lendemain qu'une vitre de la salle avait également été cassée côté jardin. Ces deux sinistres seront déclarés à l'assurance pour dédommagement.

-Les services du Conseil départemental ont effectué un débouchage de plusieurs buses dans les secteurs des Moreaux, du Poirier et de Ritoire.

-Le Conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme de l'Agglomération du Pays de Dreux a reporté toutes les manifestations de juillet et août 2021 en 2022, excepté le projet Utopi qui aura lieu à l'Atelier à Spectacles la semaine prochaine.

TOUR DE TABLE

Madame le Maire revient sur sa participation à une réunion concernant les aménagements du Domaine de Primard en présence du Sous-Préfet, des services de l'Agglomération du Pays de Dreux et des conseillers départementaux du canton. A été évoqué le problème de vitesse excessive de circulation sur la RD16 – rue de Bueil desservant les entrées du site. Madame le Maire indique qu'un projet de

« tourne à gauche » pour les usagers venant de Nantilly a été suggéré, ce qui nécessiterait le rachat de parcelles agricoles voisines. Elle ajoute avoir proposé à la place un projet de rond-point giratoire au niveau de la rue de Garennes (commune de Guainville) et la rue du Docteur Roux (commune de Garennes sur Eure) avec un terre-plein central pour ne pas gêner le passage des camions. Ce projet a cependant été jugé coûteux par les autres membres présents à cette réunion.

Mme Delencre rappelle que le conseil d'école du SIRP de la Région du Mesnil Simon aura lieu le 15 juin prochain.

M. Fringard indique que les accotements de la RD115-2 qui va du Bourg au Vieux Château et de la RD301-4 qui va de la RD115-2 à la rue de la Cour de Boeste n'ont pas été entretenus. Il explique que la visibilité pour les usagers de la route est réduite à cause des hautes herbes, ce qui pourrait occasionner des accidents. Mme Delencre informe que le même problème est rencontré au hameau des Berteaux sur la RD301-3.

Madame le Maire rappelle que l'entretien de ces voies doit être effectué par les services du Conseil Départemental. Les conditions météorologiques de ces dernières semaines ont favorisé la pousse des végétaux du bord des routes. M. Fringard suggère que les agents techniques effectuent une première coupe en attendant le passage des services dédiés.

M. Posnic interpelle Madame le Maire sur le manque d'entretien des abords des étangs de la Motte.

Il indique par ailleurs que de nombreux dépôts sauvages ont été effectués sur le territoire de la commune par des personnes malintentionnées.

M. Ferrandin indique que des administrés du hameau de la Bâte ont fait part de leur mécontentement quant au passage sur la rue de l'Enclos de camions de chantier appartenant à des entreprises du bâtiment domiciliées sur cette même rue.

Il indique également avoir relevé qu'une partie de la chaussée de la rue de l'Enclos a été endommagée suite aux travaux actuels d'un propriétaire sur sa clôture. Ce dernier sera contacté pour lui rappeler de maintenir la voie en bon état pendant la réalisation de ses travaux.

M. Meuleau interpelle Madame le Maire sur la vitesse excessive des automobilistes qui empruntent la rue du Pré de Launay. Il craint qu'un accident ne se produise, du fait notamment du passage des élèves de l'école Dominique Patrel vers la cantine chaque jour. Il souhaiterait que des solutions soient trouvées pour faire ralentir les usagers sur cette portion de voie. Madame le Maire suggère de faire appel dans un premier temps aux services du Conseil Départemental pour que des mesures de vitesses de conduite soient effectuées sur cette rue. Si ces dernières se révèlent trop importantes, il sera proposé au Conseil Départemental de trouver des solutions pérennes.

M. Racine revient sur la réunion organisée par les conseillers départementaux du canton d'Anet, M. Francis Pecquenard et Mme Evelyne Lefebvre, à laquelle il a assisté juste avant le conseil municipal. Une quinzaine d'élus était présente dans le public. Il indique notamment, sous réserve de la réélection de ces conseillers, qu'une étude serait menée par le Conseil départemental sur les itinéraires de bus afin de refaire par la suite les routes départementales qui le nécessitent. L'Agglomération du Pays de Dreux se joindrait à cette initiative en termes de bus scolaires.

Il indique en outre que 11 millions d'euros ont été investis dans les logements sociaux du canton durant leurs années de mandat.

Il souligne que les relevés de l'Agence Régionale de Santé effectués dans le canton ont révélé une qualité de l'eau exceptionnelle.

Il indique qu'un point a été effectué sur les problèmes de désertification médicale dans le secteur. Un projet est en cours de réflexion sur la création d'un lieu médical où seraient réunis des médecins salariés et des médecins libéraux.

Il rappelle également que le canton d'Anet compte près de 68 pompiers volontaires répartis sur trois casernes différentes. Près de 800 interventions ont été dénombrées sur une année, une importante partie ne répondant d'aucune urgence.

Mme Colas suggère qu'une caméra de vidéosurveillance soit installée derrière la salle polyvalente Daniel Bergin suite à de nombreuses incivilités et dégradations de biens communaux qui ont été constatés ces derniers jours dans le secteur. Madame le Maire indique que le financement de ce type d'équipement peut être aidé par des subventions.

M. Racine ajoute que la ville d'Anet a mis en place des systèmes de vidéosurveillance depuis quelques années. Une baisse nette des incivilités a été constatée suite à cette démarche.

M. Fringard souligne que les matériaux moins coûteux en termes de vidéosurveillance sont sujets à de multiples dysfonctionnements. Il ajoute que la présence de caméras ne permet parfois pas de découvrir les auteurs des actes de malveillance, du fait notamment de la mauvaise qualité des images rendues.

Madame le Maire indique que les services de la brigade de Gendarmerie d'Anet lui ont conseillé de faire appel à l'un de leurs agents spécialisés dans ce type d'équipement pour aider au choix d'un fournisseur. Elle ajoute que Guainville est plus touchée par les actes d'incivilités que les villes alentours, le Mesnil-Simon possédant deux caméras en sortie d'agglomération, et la Chaussée d'Ivry étant dotée également de plusieurs caméras.

M. Meuleau souligne que la présence d'une caméra peut tout de même avoir un effet dissuasif. Il suggère également d'installer un projecteur de lumière dans cette même optique.

Mme Colas interpelle également Madame le Maire sur la vitesse excessive des automobilistes dans le hameau de Fumeçon, en particulier aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20



